

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**Fin d'une action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)**

**ACCESS COMMERCE**

(Eurolist)

Par courriers du 12 mai 2006, reçus le jour même, complétés par des courriers des 18 et 24 mai, la société Sopromec Participations<sup>1</sup> (5-7, rue de Monttessuy 75340 Paris Cedex 07) et la société Spéf Venture<sup>2</sup> (5-7, rue de Monttessuy 75340 Paris Cedex 07), ont informé l'Autorité des marchés financiers, ne plus agir de concert<sup>3</sup> vis-à-vis de la société ACCESS COMMERCE, depuis le 31 mars 2006.

Par conséquent, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- la société Sopromec Participations a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2006, les seuils de 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% du capital et des droits de vote et de 5% du capital de la société ACCESS COMMERCE et détenir à ce jour, à titre individuel, 426 578 actions ACCESS COMMERCE représentant 658 563 droits de vote, soit 4,81% du capital et 6,14% des droits de vote de cette société<sup>4</sup> ;
- la société Spéf Venture, agissant pour le compte du FCPR Spéf e-Fund dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2006, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société ACCESS COMMERCE et détenir à ce jour, pour le compte dudit fonds, 2 859 489 actions ACCESS COMMERCE représentant autant de droits de vote, soit 32,25% du capital et 26,65% des droits de vote de cette société.

---

<sup>1</sup> La société anonyme à directoire et conseil de surveillance Sopromec Participations est contrôlée par Natexis Private Equity.

<sup>2</sup> La société de gestion Spéf Venture, agissant pour le compte du FCPR Spéf e-Fund dont elle assure la gestion, est contrôlée par Natexis Private Equity. Spéf Venture et Sopromec Participations sont contrôlées par la même société et appartiennent au même groupe, Natexis Banques Populaires. Une présomption d'action de concert a donc été déclarée auprès des services de l'AMF. A ce jour, la politique suivie par les deux sociétés à l'égard de leur investissement respectif dans ACCESS COMMERCE est différente. Les participations sont gérées en toute autonomie et aucun accord n'existe sur la politique vis-à-vis de la société ACCESS COMMERCE.

<sup>3</sup> Cf. 203C0434 en date du 25 mars 2003, 203C0505 en date du 4 avril 2003 et 204C1496 en date du 9 décembre 2004.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 8 867 108 actions représentant 10 729 983 droits de vote.